Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Indemnités journalières

Par Lisapls67

Bonjour à tous,

J'ai jamais posé de questions sur un forum mais je pense que c'est le moment?

Je suis en arrêt depuis presque 1 mois maintenant, le 31/08 j'ai pu télécharger mes indemnités journalières que j'ai dû transmettre à mon employeur car c'est lui qui me les verse.
La comptabilité m'a répondu que les paies d'août sont clôturées et que ce sera mis sur la fiche de paie de septembre seulement, or j'ai des factures à payer, un crédit etc et sans salaire je ne peux pas vivre.

J'ai vu sur internet qu'ils sont dans l'obligation de me verser 1 salaire par mois, est-ce que je peux agir pour faire valoir de mes droits ? Sont-ils dans l'obligation de me verser immédiatement ces indemnités ? Je ne peux vraiment pas vivre ce mois-ci sans salaire? Et je pense que ce serait pareil pour tout le monde.

Merci d'avance pour votre réponse !

Par ESP

Bonjour
Regardez sur Experatoo/Legavox, je vous ai apporté une réponse... ...Espérant que cela vous convienne.